

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : HV/2043-0062/25/2012-300 PR
N/Réf. : AVL/CC/BXL-3.8/s.527
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Parc Léopold. Affectation d'un des deux pavillons d'entrée en bar à cafés.

Avis de principe de la CRMS

(gestionnaire du dossier : Hubert Vanderlinden)

En réponse à votre lettre du 12 octobre 2012 sous référence, reçue le 18 octobre, nous vous communiquons ***l'avis de principe défavorable*** émis par notre Assemblée, en séance du 24 octobre 2012 concernant le projet. ***Celui-ci est motivé par le fait qu'en l'absence d'un schéma directeur du parc, l'introduction d'une telle demande est prématurée et non autorisable.***

Contexte et projet

La demande porte sur une des deux aubettes situées à l'entrée principale du parc, le long de la rue Belliard, et dessinées par l'architecte Gédéon Bordiau. Elles étaient, à l'origine, destinées à abriter les gardiens qui percevaient le droit d'entrée au parc zoologique.

Le pavillon de gauche est actuellement utilisé par Sibelga comme cabine HT. La demande porte sur le pavillon de droite et sa remise en état en vue de l'affecter en bar à cafés à l'italienne, permettant l'accueil du public et un service rapide à l'intérieur ainsi qu'un take away sur la rue Belliard.

Les interventions suivantes seraient prévues à cette fin : nettoyage de la façade, réparation de la toiture et des menuiseries avec adaptation du châssis côté rue Belliard pour la vente à rue, enduisage des murs intérieurs, nouveau pavement, installation eau/gaz/électricité (et donc raccordements), etc. Y serait associé le concept d'une bibliothèque mobile afin de permettre le développement d'une activité culturelle sur le site. Il s'agirait d'un bloc, extérieur au pavillon de 5 m de longueur sur 1,3 m de profondeur, abritant les livres et un sanitaire pour l'horéca, à son extrémité, ainsi qu'un espace de stockage pour le bar sur une de ses faces. Un mobilier horéca d'extérieur serait également prévu à côté du pavillon et du bloc bibliothèque.

Avis de principe

Bien qu'il s'agisse d'un projet qui semble réversible pour le pavillon, la Commission constate que la demande dont il fait l'objet est prématurée en l'absence actuelle d'un plan de gestion du parc. La réalisation d'un tel plan s'avère, en effet, indispensable pour assurer une utilisation cohérente du parc et une répartition judicieuse des activités qui pourraient être amenées à s'y développer. D'autres projets similaires d'établissements horéca, antérieurs à celui-ci, tel que le projet de tea room évoqué précédemment pour la tour Eggevoort, sont actuellement liés aux projets développés pour l'instant par le SPFMT sur le parc. A noter, en outre, qu'un horéca a d'ores et déjà été prévu dans le programme du futur musée de l'Europe qui va prochainement s'installer dans l'ancien institut Eastman situé juste à côté du pavillon concerné et que la prolifération de ce type d'établissements dans le parc doit être évitée.

La CRMS insiste donc auprès de la Région sur l'importance de réaliser ce schéma directeur dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke / M. H. Vanderlinden